



2011



Activités parlementaires

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Activités parlementaires

2011



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Dale Graham,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

Le 31 août 2012

L'honorable Dale Graham
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 23^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2011.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La greffière,



Loredana Catalli Sonier, c.r.

Table des matières

Aperçu de l'année	9
Bureau de l'Assemblée législative.....	12
Énoncé de mission	12
Organigramme	12
Description des fonctions	13
Bureau du greffier.....	14
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure.....	14
Activités des comités permanents et spéciaux.....	20
Statistiques comparatives sur la Chambre	24
Services des finances et des ressources humaines	25
Sommaire financier de l'Assemblée législative	29
Effectif de l'Assemblée législative.....	29
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	30
Bibliothèque de l'Assemblée législative	32
Bureau du harsard	37
Traduction des débats	40
Projet spécial.....	43
Programme pour les parlementaires	45
Publications et ressources électroniques.....	46

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, c.r., greffière de l'Assemblée

L'année civile 2011 est une année occupée pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. Le personnel poursuit la mise en oeuvre d'un certain nombre d'initiatives prévues et entreprend la première année complète d'activités depuis les élections générales du 27 septembre 2010. Au cours de l'année civile, la première session de la 57^e législature prend fin, et la deuxième session commence.

Le personnel de chaque direction du Bureau de l'Assemblée législative atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau : aider les élus à exécuter leurs tâches parlementaires de législateurs. Le travail qu'accomplit avec dévouement chaque membre du personnel contribue grandement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires au cours d'une période de transition et d'activités qui suit les élections générales de 2010 et le premier jour de séance de la Chambre sous un nouveau gouvernement.

Ouverte le 23 novembre 2010, la première session de la 57^e législature reprend le 22 mars 2011. Le ministre des Finances Blaine Higgs présente le premier budget de son gouvernement. Le budget prévoit une réduction de 2 % dans tous les programmes. Étant donné la situation financière de la province, le Comité d'administration de l'Assemblée législative convient que l'Assemblée législative devrait participer à la réduction des coûts. Du point de vue de la procédure, la session est relativement tranquille. La séance du printemps dure 40 jours, jusqu'à l'ajournement le 10 juin 2011.

Examen de la pension des parlementaires

Le rapport tant attendu d'une commission indépendante d'examen de la pension des parlementaires, constituée par l'Assemblée législative avant les élections provinciales de 2010 et chargée d'examiner tous les aspects des régimes de pension des parlementaires, y compris les indemnités de réinstallation, est déposé au bureau du greffier le 15 mars 2011, la semaine avant la rentrée parlementaire. Le rapport constate que l'augmentation de l'indemnité parlementaire annuelle, qui est passée en 2008 de 45 347 \$ à 85 000 \$, et les augmentations du traitement des ministres, recommandées dans un rapport de 2008, ont donné lieu à une augmentation considérable des prestations de pension des députés sans que l'Assemblée législative modifie les mesures législatives sur les pensions régissant ces prestations. La commission signale que, par rapport aux prestations de pension de députés ailleurs au Canada, celles du Nouveau-Brunswick étaient bien plus avantageuses que ce qui était la règle.

Voici les recommandations clés de la commission :

- 1) réduire de 4,5 % à 3 % par année de service le taux des prestations de retraite accumulées, jusqu'à un maximum de 75 % de l'indemnité parlementaire annuelle moyenne et appliquer au traitement des ministres une réduction et un plafond similaires ;
- 2) modifier les exigences en matière d'acquisition des droits de pension visant l'admissibilité des députés à un régime de pension afin que la période ouvrant droit à pension passe de 8 sessions de service à 6 années de service ;
- 3) annuler la possibilité pour les députés ou les ministres de prendre leur retraite, avec pension réduite, avant l'âge de 55 ans ;
- 4) modifier de 6 % à 5 % le rajustement annuel maximal d'une pension en vue de tenir compte de l'inflation ;
- 5) réduire l'indemnité de transition des députés, la réduction étant plus grande pour les députés démissionnaires ou immédiatement admissibles à une pension ;
- 6) mettre en oeuvre les modifications de façon transparente et rapide.

Après une période d'examen, des modifications de la *Loi sur l'Assemblée législative*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur la pension de retraite des députés* sont déposées à la Chambre le 7 juin 2011 afin de mettre en oeuvre les recommandations de la commission. Aucun changement n'est apporté à la période ouvrant droit à pension applicable aux députés ; il s'agit toujours de 8 sessions de service. L'entrée en vigueur des modifications réduisant de plus de 30 % les prestations de pension de tous les députés actuels est rétroactive au 1^{er} avril 2008. Les prestations de pension de 11 députés à la retraite qui ont bénéficié des augmentations apportées à la rémunération en 2008 sont dorénavant réduites de la même somme.

Partenaire des parlements

Du 21 au 27 mai, l'Assemblée accueille une délégation de parlementaires allemands de l'État de Hesse. Les séances d'affaires portent sur les programmes éducatifs et le système d'éducation dans la province, du niveau préscolaire au niveau postsecondaire.

Examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Bernard Richard, ancien ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse, mène un examen des fonctions et des activités des huit hauts fonctionnaires de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick. L'examen est

mené à la demande du Comité d'administration de l'Assemblée législative et coïncide avec l'initiative de renouvellement du gouvernement. L'examen vise à trouver des moyens de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la reddition de comptes des hauts fonctionnaires de l'Assemblée sans diminuer leur indépendance.

Il s'agit du premier examen global des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Le rapport, intitulé *Parfaire les rouages du système parlementaire : un examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, est déposé au bureau du greffier le 14 décembre 2011, et le Comité d'administration de l'Assemblée législative en fait actuellement l'étude.

Le rapport recommande, entre autres, que les dispositions portant sur l'efficacité soient harmonisées pour l'ensemble des hauts fonctionnaires, à savoir celles qui visent : i) le recrutement et la sélection ; ii) la rémunération au titre du régime de rémunération et d'avantages sociaux des sous-ministres ; iii) la révocation ; iv) l'immunité contre les poursuites ; v) l'accès à l'information, y compris aux documents protégés, si nécessaire, ainsi que l'accès à un mécanisme de règlement des différends en cas de mésentente.

Le rapport recommande aussi que le greffier de l'Assemblée législative soit officiellement chargé de l'administration des comptes pour l'Assemblée législative et qu'il s'occupe de la gestion et de l'administration des hauts fonctionnaires de l'Assemblée en tant que groupe.

Association des greffiers parlementaires du Canada

Le Séminaire de développement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada a lieu à Fredericton, du 2 au 6 août. Des greffiers des assemblées législatives provinciales et territoriales ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse et du Parlement de la Nouvelle-Galles-du-Sud participent au séminaire. La American Society of Legislative Clerks and Secretaries y est également représentée. Les séances portent entre autres sur les sujets suivants : le code déontologique des greffiers parlementaires ; le droit et les limites du privilège ; le pouvoir d'exiger la comparution de personnes ; la présentation de pétitions ; le concept de convention dans un contexte parlementaire.

33^e Colloque régional canadien de l'APC

Du 3 au 6 novembre, l'Assemblée accueille le colloque régional canadien de l'APC. Le colloque a lieu comme

prévu malgré l'absence notable d'un certain nombre de provinces et territoires, que des élections déclenchées entre-temps empêchent de participer. Il s'agit notamment du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les séances d'affaires se déroulent dans la Chambre du Conseil législatif, dont l'ambiance convient au petit groupe réuni. Le programme des affaires comprend une séance menée par le président Graham, qui porte sur la gestion d'une Assemblée législative en période de modération financière.

Commissaire aux conflits d'intérêts

Le 10 novembre, le commissaire aux conflits d'intérêts Patrick A.A. Ryan présente le premier rapport quinquennal en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. Le *Rapport quinquennal* prévoit un certain nombre de changements, dont certains sont importants, alors que d'autres visent la modernisation ou sont d'ordre administratif. Les changements importants recommandés visent, entre autres, les sous-ministres et l'élargissement de la définition de ce qui constitue un conflit d'intérêts. Le commissaire recommande aussi l'étude de l'établissement d'un code de déontologie pour les députés provinciaux comme moyen utile d'éviter les conflits et de faire preuve de transparence. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, après avoir reçu le rapport du commissaire, le Comité d'administration de l'Assemblée législative doit, dans l'année, préparer et présenter à l'Assemblée législative un rapport sur son examen, y compris toute recommandation de modification de la loi.

Restauration de l'édifice

Les travaux continus de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative et de l'enceinte parlementaire se poursuivent pendant les mois de l'été et de l'automne. Tel qu'il est recommandé dans le plan directeur pour l'édifice, commandé en 2005, les travaux de restauration au cours des cinq premières années mettent l'accent sur l'enveloppe de l'édifice et comprennent la restauration de la maçonnerie historique, la nouvelle couverture en cuivre et la restauration du dôme de l'édifice de l'Assemblée législative. À la fin de 2011, l'Assemblée respecte les délais quant aux priorités liées aux projets d'immobilisations. La dernière étape des travaux de restauration vise l'achèvement des projets en cours et mettra surtout l'accent sur des questions de qualité de vie, de sécurité et de sûreté touchant les députés, le personnel et les touristes. Les prochains projets comprennent un nouvel aménagement des terrains et des travaux d'amélioration des réseaux d'extinction d'incendie dans la cité parlementaire.

Séance d'automne

L'Assemblée législative est convoquée le matin du mercredi 23 novembre pour la prorogation de la première session. Le même jour, à 14 h, un discours du trône — le deuxième du gouvernement du premier ministre David Alward — ouvre officiellement la deuxième session.

L'exploration et l'exploitation du gaz naturel au moyen de la fracturation hydraulique constituent l'une des questions qui dominent la séance d'automne. En tout, 60 pétitions sont présentées, dont la plupart demandent au gouvernement de déclarer un moratoire sur l'exploration du gaz naturel.

Un budget de capital qui met l'accent sur un plan triennal visant les projets d'immobilisations est également déposé pendant la séance d'automne. Afin d'essayer de réduire les dépenses en capital et de rétablir l'équilibre financier, le budget de capital porte en grande partie sur des projets déjà en cours et sur l'entretien de l'infrastructure en place.

Avant l'ajournement, 17 projets de loi d'initiative ministérielle reçoivent la sanction royale. Un projet de loi notable qui est adopté au cours de la séance d'automne est la *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, qui exige la constitution d'une commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation dans les 24 ou 25 mois



avant la tenue d'élections générales programmées le quatrième lundi du mois de septembre 2014 et, par la suite, dans les 24 ou 25 mois avant toutes les deux élections générales programmées. Le redécoupage électoral provincial ramènera le nombre de sièges de 55 à 49.

Le 20 décembre, après 17 jours de séance, la Chambre ajourne au 27 mars 3012. En tout, la Chambre siège 57 jours en 2011.

La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 42 ; Libéraux, 13.

Trois anciens députés sont décédés en 2011 :

Henry Gilbert Irwin

Henry Gilbert Irwin (libéral), le 31 janvier 2011. M. Irwin a été élu le 27 juin 1960 pour représenter le district électoral à plusieurs sièges de Charlotte County. Il a été réélu aux élections générales du 22 avril 1963.

Lawrence Garvie

Lawrence Garvie (progressiste-conservateur), le 11 mars 2011. M. Garvie a été élu le 23 octobre 1967 pour représenter le district électoral à deux sièges de Fredericton City. Il a été réélu le 18 novembre 1974 pour représenter le district électoral à un siège de Fredericton North.

Azor LeBlanc

Azor LeBlanc (libéral), le 31 juillet 2011. M. LeBlanc a été élu le 8 novembre 1974 pour représenter la circonscription électorale de Shediac. Il a été réélu aux élections générales du 23 octobre 1978, du 12 octobre 1982 et du 13 octobre 1987.



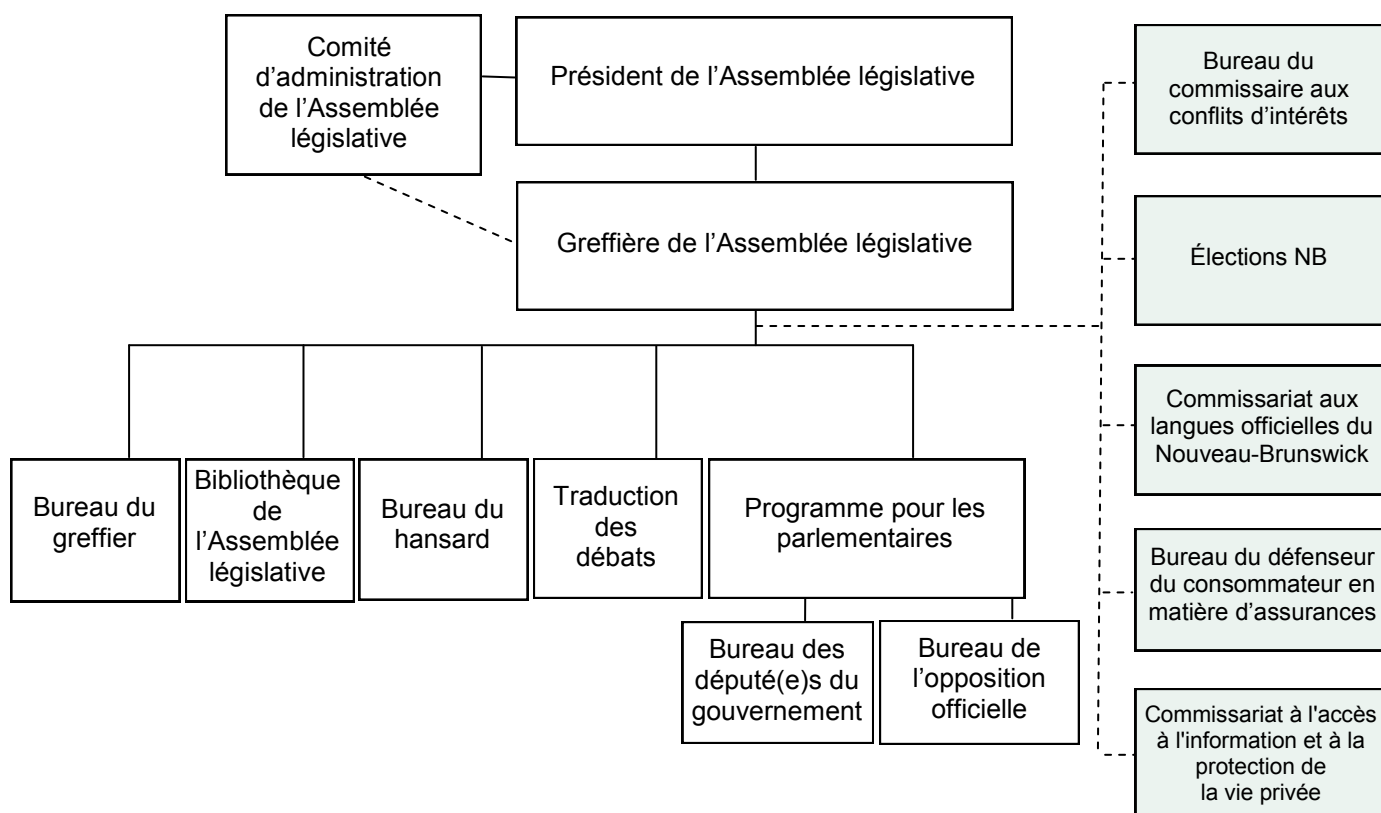
Ci-dessus : la nouvelle entrée au sud-est, terminée à la fin de l'automne de 2011.
À gauche : l'entrée vue de l'intérieur.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



Description des fonctions

1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. *Bureau du hansom*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansom) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansom) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. *Sergent d'armes*

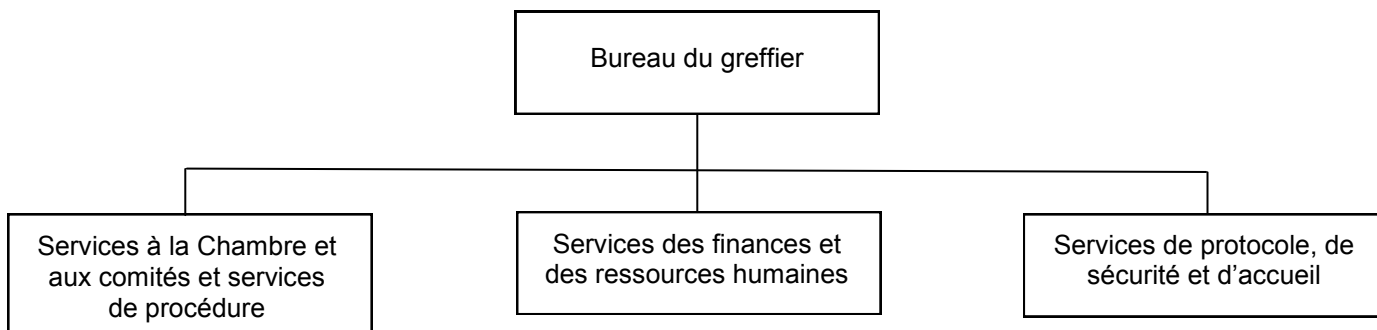
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

Séances et activités de la Chambre

En 2011, l'Assemblée législative et ses comités parlementaires sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. La Chambre siège 57 jours au cours de l'année civile, tandis que les comités parlementaires tiennent 71 réunions au total.

La première session de la 57^e législature, ajournée le 17 décembre 2010, après 17 jours de séance, reprend le 22 mars 2011. L'hon. Blaine Higgs, ministre des Finances, présente le premier budget du nouveau gouvernement du premier ministre David Alward. Donald Arseneault, porte-parole de l'opposition en matière de finances, prononce le 24 mars le discours en réponse au discours du budget.

La première session est ajournée le 10 juin 2011, puis l'Assemblée est prorogée le matin du 23 novembre 2011. En tout, 55 projets de loi sont présentés au cours de la session, dont 53 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège pendant 58 jours au cours de la première session, pour un total de 274,5 heures, par rapport aux 68 jours de séance, ou 319 heures, de la session précédente. En tout, 29,5 heures sont consacrées à l'étude de projets de loi en Comité plénier, et 80 heures, à l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

La deuxième session de la 57^e législature s'ouvre le mercredi 23 novembre 2011, à 14 h, quand S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas prononce le discours du trône. En tout, 20 projets de loi sont présentés pendant la séance d'automne, avant l'ajournement de la Chambre le 21 décembre.

Bureau du greffier

Les députés, dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, sont appuyés par des services administrés par la greffière de l'Assemblée législative. La greffière est la plus haute fonctionnaire permanente de l'Assemblée législative et tient rang et statut de sous-ministre. Ses responsabilités à titre de conseillère principale en procédure sont, entre autres, de conseiller le président de l'Assemblée et les députés sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. La greffière est en outre chargée de l'administration générale de l'Assemblée législative et elle est secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. La greffière sert tous les députés équitablement, peu importe leur affiliation politique, et doit agir avec impartialité et discrétion. Le bureau du greffier appuie les activités de la greffière de l'Assemblée législative.

Les greffiers adjoints remplissent les fonctions de hauts fonctionnaires de l'Assemblée en conseillant les députés et les présidents de séance sur la procédure parlementaire et les activités de la Chambre. La greffière et les greffiers adjoints sont avocats et membres actifs du Barreau du Nouveau-Brunswick. En plus d'exercer leurs fonctions de greffiers parlementaires, ils font fonction de légistes de la Chambre. Les greffiers adjoints aident la greffière dans l'interprétation et l'application de la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois, ainsi que dans la rédaction et la révision des amendements du projet de loi, des projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et des projets de loi d'intérêt privé.

Services de procédure

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les personnes récemment nommées à la présidence d'un comité et celles qui sont déjà en fonction à ce titre afin de donner des conseils au sujet de la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports à la Chambre.

Le colloque sur les rouages et le fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick est un atelier qui vise à aider les employés des services publics à mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Les personnes qui y participent apprennent directement des directeurs généraux et des hauts fonctionnaires les rôles des organismes centraux, de l'Assemblée législative, du Cabinet et de ses comités. Organisé par le Bureau des ressources humaines de la province, le colloque a lieu le 10 mai 2011 au Wu Conference Centre, à Fredericton. Le greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités y assiste au nom de l'Assemblée législative et fait un exposé détaillé sur le rôle du pouvoir législatif, le fonctionnement de l'Assemblée législative et le rôle des députés.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. Les buts de l'association sont notamment :

- d'assurer le développement professionnel de ses membres en leur permettant notamment d'approfondir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada ;
- d'approfondir leur connaissance et leur maîtrise des divers aspects d'un encadrement administratif propre à régir efficacement les

ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de l'institution parlementaire ;

- de favoriser l'échange d'expériences professionnelles, la discussion de sujets d'intérêt commun ainsi que la consultation et la collaboration entre les greffiers des diverses assemblées législatives au Canada ;
- de favoriser la communication aux membres du contenu des éléments de réforme parlementaire expérimentée par une assemblée législative au Canada ;
- de contribuer à la vitalité des deux grandes associations parlementaires auxquelles le Canada participe, à savoir l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, ainsi que de maintenir des liens étroits avec les représentants et collègues américains de la American Society of Legislative Clerks and Secretaries ;
- de contribuer à une plus large diffusion des connaissances touchant l'institution et la procédure parlementaires au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements parmi les membres par le truchement du courrier électronique. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives. Les messages transmis sur le réseau de l'AGP sont archivés afin de conserver cet apport pour consultation ultérieure.

En 2011, les greffiers parlementaires répondent à plus de 50 demandes de renseignements affichées sur le réseau électronique de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que la modification de lois en comité permanent, le code de conduite parlementaire, la télédiffusion parlementaire, l'emploi de la recommandation royale, la production de documents, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le transfert et la destruction de documents par les députés défaits, les

ministres non élus, la convocation de témoins par assignation, la reconnaissance de l'opposition officielle, la communication des dépenses des députés, les avis de motion en comité, le statut patrimonial des édifices parlementaires, la formation des titulaires de la présidence des comités, la composition des comités dans un parlement minoritaire et l'utilisation des médias sociaux.

Colloque parlementaire pour élèves

Le personnel du bureau du greffier organise le 22^e Colloque parlementaire annuel pour élèves, qui se déroule à l'Assemblée législative du 1^{er} au 3 avril 2011. Le colloque réunit environ 55 élèves représentant les écoles secondaires de la province, tant francophones qu'anglophones. Le colloque est un programme apolitique qui a pour but de faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental, d'encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires, de favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Dale Graham accueille les élèves à l'Assemblée législative. Le vendredi soir, les élèves visitent la Résidence du gouverneur et sont accueillis par LL. HH. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et Elizabeth Nicholas. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Le premier ministre David Alward parle du rôle du premier ministre et des défis et responsabilités de la charge. L'hon. Jody Carr, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, parle du rôle des ministres de la Couronne et des fonctions des députés. L'hon. William McCarroll, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire. Loredana Catalli Sonier, c.r., greffière de l'Assemblée législative, décrit le rôle du pouvoir législatif et le fonctionnement de l'Assemblée législative.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de multiples motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire

En 2010, les greffiers parlementaires aident au traitement de projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire en vue de leur dépôt à la Chambre. Ces projets de loi relatifs aux politiques publiques sont déposés par un simple député. En tout, trois projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés par l'opposition officielle pendant la séance d'automne de la deuxième session de la 57^e législature.

Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau du greffier traite les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de l'année civile 2011. Ces projets de loi se rapportent à des questions locales ou privées ou sont à l'avantage ou dans l'intérêt particuliers d'une personne, d'une corporation ou d'une municipalité. Les greffiers parlementaires examinent les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé pour assurer le respect des règles de rédaction, des exigences de publication et d'autres conditions énoncées dans le Règlement. Un seul projet de loi d'intérêt privé est déposé au cours de la séance de printemps de la première session de la 57^e législature.

Technologie de l'information

En 2011, la Section de la technologie de l'information poursuit les mises à niveau technologiques à la cité parlementaire. L'Assemblée utilise depuis un certain nombre d'années un serveur média. Des spectateurs du canal parlementaire demandent la possibilité de distinguer entre une émission en direct et sa rediffusion une demi-heure plus tard. Un programmeur de Applied

Electronics, qui a installé le système initial d'émission, écrit le code nécessaire à cette fin. Ainsi, une bande indiquant qu'il s'agit d'une rediffusion paraîtra dorénavant dans un coin de l'écran, le cas échéant.

L'Assemblée législative met constamment à niveau les systèmes et les communications afin de suivre l'évolution des systèmes et de répondre aux demandes des utilisateurs. Les commutateurs de Cisco, initialement achetés en 2003, qui fonctionnent à un débit de 100 Mo, ont progressivement été remplacés au cours des dernières années. Les derniers commutateurs sont mis à niveau à l'automne de 2011, ce qui permet maintenant à tous les utilisateurs de communiquer entre eux et avec tous les serveurs de l'Assemblée législative.

L'Assemblée législative a entamé le virage virtuel il y a quelques années. Le but est d'avoir deux ou trois hôtes virtuels qui hébergeront la plupart des serveurs actuellement installés dans la salle de serveurs de l'Assemblée, en utilisant Hyper-V, de Microsoft. Le processus est en cours et devrait être terminé dans les deux prochaines années.

Le serveur System Center Configuration Manager (SCCM) est pleinement entré en service l'année dernière. Il permet au personnel en TI de déployer les mises à jour logicielles et d'installer de nouveaux logiciels sans avoir à se rendre à chaque ordinateur. Les mises à jour peuvent être envoyées pendant la nuit ou en fin de semaine, de sorte que l'utilisateur ou l'utilisatrice ne perde pas de temps pendant l'installation de logiciels sur son ordinateur.

En 2011, un nouveau réseau sans fil est installé pour remplacer l'ancien matériel, qui tombait fréquemment en panne et fonctionnait à un débit plus lent. Le nouveau réseau permet aux utilisateurs de naviguer derrière le pare-feu de GNB sans passer par le réseau virtuel privé (RVP) mais il offre toujours aux utilisateurs autorisés à accéder aux sites bloqués par le pare-feu, comme Hotmail, YouTube et Gmail, la possibilité de naviguer devant le pare-feu.

Journaux et publications

En 2011, la recherchiste et greffière aux Journaux compile les 58 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps de la première session de la 57^e législature (du 22 mars au 23 novembre 2011, soit 41 jours de séance) ainsi que de l'ouverture et de la

séance d'automne de la deuxième session de la 57^e législature (du 23 novembre au 21 décembre 2011, soit 17 jours de séance). Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. La publication du recueil d'archives officiel des votes et des délibérations satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials* (ANSI Z39.48-1984).

Le recueil relié 2008-2009 des *Journaux de l'Assemblée législative*, qui porte sur la troisième session de la 56^e législature, est indexé, mis au point, mis en appel d'offres et publié.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis le 30 mars 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Un total de 62 projets de loi sont présentés au cours de l'année civile 2010. Le document *État des projets de loi*, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée élargit ses archives en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget 2011-2012 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 23 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre.

Les délibérations de l'Assemblée législative sont diffusées quotidiennement en direct sur le canal parlementaire du Nouveau-Brunswick, soit le canal 70 de Rogers Cable. Les délibérations sont en outre diffusées en direct sur le site Web de l'Assemblée législative, <www.gnb.ca/legis>. Avec l'aide de Communications Nouveau-Brunswick, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les députés et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le 22^e rapport annuel de l'Assemblée législative, *Activités législatives 2010*, est publié, diffusé et affiché en ligne. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés, et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements publics pertinents et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne.

En consultation avec le gouvernement et l'opposition officielle, les ministères et les organismes du gouvernement commencent à réduire le nombre d'exemplaires imprimés des rapports annuels et d'autres documents qu'ils fournissent à l'Assemblée législative. En conséquence, la plupart des rapports annuels et des autres documents déposés à la Chambre ou au bureau du greffier ne sont plus distribués aux députés. La nouvelle politique ne s'applique pas au discours du trône, aux documents budgétaires comme le budget principal, les comptes publics et le rapport du vérificateur général ni aux projets de loi, qui continueront d'être distribués aux députés. Les membres des comités continueront de recevoir des exemplaires de tous les rapports annuels pertinents. Les députés peuvent accéder en ligne aux documents déposés, à la page Web de l'Assemblée, et certains documents leur sont fournis sur demande.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, des membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les députés qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants du Nouveau-Brunswick qui ont postulé un emploi de page à la Chambre des communes pour l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Les greffiers parlementaires, en collaboration avec la recherchiste et greffière aux Journaux, préparent des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. Le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ». La greffière de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est actuellement présidente du comité de rédaction de la *Revue parlementaire canadienne*.

Sous l'égide du Partenaire des Parlements, l'Assemblée législative accueille les membres du comité spécial sur l'éducation, du Parlement de l'État allemand de Hesse, en visite du 21 au 27 mai 2011. Des fonctionnaires du ministère de l'Éducation présentent un survol du système d'éducation du Nouveau-Brunswick, y compris des exposés sur la prestation intégrée de services, les initiatives d'éducation préscolaire, l'acquisition des langues dans une province bilingue et les défis du multiculturalisme dans les écoles. Les parlementaires visitent l'école intermédiaire George Street, à Fredericton, où ils rencontrent des membres de l'équipe de personnel enseignant-ressource. Ils rencontrent aussi des représentants de la faculté de l'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le programme comprend en outre une visite des rochers Hopewell et du parc national Fundy ainsi qu'une excursion d'une journée au comté de Carleton.

Le Nouveau-Brunswick accueille le séminaire annuel de développement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. Des membres du

personnel du bureau du greffier organisent les séances d'affaires et le programme des activités du séminaire, qui a lieu du 2 au 6 août 2011, à Fredericton. Des greffiers des assemblées législatives provinciales et territoriales ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse et du Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud participent au séminaire. La American Society of Legislative Clerks and Secretaries y est également représentée. Les séances portent entre autres sur les sujets suivants : le code déontologique des greffiers parlementaires ; la présentation de pétitions ; le droit et les limites du privilège ; le pouvoir d'exiger la comparution de personnes ; le concept de convention dans un contexte parlementaire. Les délégations visitent l'usine de chocolat Ganong, à St. Stephen, à l'occasion de la semaine du Festival du chocolat, et font le tour de la ville historique de St. Andrews-by-the-Sea.

Du 3 au 6 novembre 2011, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille le 33^e colloque régional canadien de l'APC. Le Canada constitue une des régions de l'APC, qui compte 14 sections composées des corps législatifs provinciaux et territoriaux ainsi que du Parlement fédéral. La région canadienne offre aux législateurs et législatrices un programme copieux d'échanges, de congrès et de colloques. Voici certains des sujets étudiés au cours du colloque de 2011, tenu à Fredericton : le décorum à la Chambre ; les partis politiques et la promotion de la démocratie et de la liberté d'expression des députés ; le rôle d'un député indépendant ; la gestion de la Chambre en période financière difficile.

Personnel

Diane Taylor Myles, recherchiste et greffière aux Journaux, prend sa retraite en 2011. Diane a commencé

à travailler à l'Assemblée législative en 1984 en tant que rédactrice du Hansard, poste où son expérience d'éducatrice et ses compétences exceptionnelles en rédaction et en anglais se sont révélées indispensables. Diane intègre par la suite le personnel du bureau du greffier et contribue à l'élaboration du site Web de l'Assemblée législative dès ses débuts pour assurer au public l'accès en ligne aux délibérations et aux décisions de la Chambre. À l'initiative de Diane, la période des questions orales est archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo. Diane est chargée de la compilation et de la publication des Journaux de l'Assemblée législative, qui constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Diane assure la mise à jour et l'affichage en ligne du Journal, de l'état des projets de loi, des biographies des députés et d'autres documents parlementaires et veille à ce que les changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme, au plan de la Chambre ainsi qu'à d'autres documents soient consignés et rendus accessibles au public.

John-Patrick McCleave entre en fonction à titre d'adjoint à la recherche au bureau du greffier en novembre 2011. L'adjoint à la recherche est chargé de fournir des services de recherche et de soutien opérationnel et administratif à la Chambre et aux comités parlementaires ainsi que d'afficher et de mettre à jour sur la page Web de l'Assemblée divers documents parlementaires.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier aux comités

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une partie de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. Les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis.

Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population afin d'entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2011, la majorité des activités des comités sont entreprises par le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne, lesquels s'affairent à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées. La Chambre constitue aussi le Comité permanent des soins de santé pour la première fois depuis 2005, lequel est actif pendant l'été alors qu'il examine la délimitation des régions régionales de la santé, le découpage électoral des régions et les règles électorales applicables.

En tout, les comités tiennent 71 réunions au cours de l'année. Le tableau suivant énumère les divers comités

et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2011 :

COMITÉ	Nbre DE RÉUNIONS
Administration de l'Assemblée législative	12
Comptes publics	19
Corporations de la Couronne	19
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	3
Modification des lois	0
Point Lepreau	5
Prévisions budgétaires	0
Privilèges	0
Procédure	1
Projets de loi d'intérêt privé	1
Révision de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	0
Soins de santé	11
TOTAL	71

II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée et aux parlementaires.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des hauts fonctionnaires et des employés de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2011, le comité tient 12 réunions aux dates suivantes : le 11 janvier, le 3 février, les 1^{er} et 15 mars, les 5, 13 et 25 mai, le 28 juin, le 13 septembre, le 6 octobre, le 8 novembre et le 14 décembre. Le comité étudie notamment les questions suivantes : l'administration des frais des bureaux de circonscription, le gel des indemnités parlementaires et du traitement des ministres, les pensions des parlementaires, les indemnités de réinstallation et de perfectionnement, l'examen des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, la modernisation des réseaux d'extinction d'incendie et autres projets d'immobilisations, ainsi que les budgets de capital et de fonctionnement.

Comité permanent de la procédure

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. Le comité, présidé par Sherry Wilson, députée de Petitcodiac, se réunit le 2 juin afin d'étudier la question des pétitions électroniques et de l'opportunité de leur acceptation par la Chambre.

Comité permanent de modification des lois

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés au Comité permanent de modification des lois aux fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation de la population afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés. Le comité, présidé par l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., députée de Moncton-Nord, ne tient pas de réunion en 2011.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par Rick Doucet, député de Charlotte-les-Îles, demeure actif et tient 19 réunions en 2011. Le comité tient le 18 janvier une séance d'orientation avec des membres du personnel du bureau du vérificateur général. Les parlementaires sont informés de divers thèmes liés au mandat du comité, notamment le rôle essentiel du Comité des comptes publics, ce qui caractérise des comités des comptes publics efficaces, la mission du bureau du vérificateur général et la reddition de comptes par questions.

Le 27 janvier, le comité se réunit avec la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick afin d'examiner le rapport de celle-ci pour 2009. Le 1^{er} février, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les volumes 1 et 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2010. La vérificatrice générale informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Le comité se réunit aussi les 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27 et 28 janvier, les 15, 16, 17 et 18 février, les 3 et 4 mars, ainsi que les 25, 26 et 27 octobre afin d'examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et organismes suivants pour les années financières terminées le 31 mars 2009 et 2010 :

Bureau des Ressources humaines ;
bureau du contrôleur ;
bureau du procureur général ;
Communications Nouveau-Brunswick ;
ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
ministère de la Justice et de la Consommation ;
ministère de l'Éducation ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ;
ministère de l'Énergie ;
ministère de l'Environnement ;
ministère de la Santé ;
ministère des Affaires intergouvernementales ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
ministère des Finances ;
ministère des Gouvernements locaux ;
ministère des Pêches ;
ministère des Ressources naturelles ;
ministère des Transports ;
ministère du Développement social ;
ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport ;
ministère du Tourisme et des Parcs ;
Secrétariat des Affaires autochtones.

Le comité présente le 8 juin le deuxième rapport de ses activités à l'Assemblée législative. Le 19 octobre, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2011. La vérificatrice générale informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par Jack Carr, député de New Maryland—Sunbury-Ouest, demeure actif et tient 19 réunions en 2011. Le 1^{er} février, le comité tient une séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner les volumes 1 et 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2010. La vérificatrice générale informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Le 3 février, le comité tient une séance d'orientation avec le personnel du bureau du vérificateur général. Les parlementaires sont informés de divers thèmes liés au mandat du comité, notamment le rôle essentiel du Comité des corporations de la Couronne, ce qui caractérise des comités des corporations de la Couronne efficaces, le rôle du bureau du vérificateur général et la gouvernance d'un organisme de la Couronne.

Le comité se réunit aussi les 1^{er}, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 22, 23, 24 et 25 février, les 1^{er} et 2 mars ainsi que les 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre afin d'examiner les activités et les états financiers des corporations et organismes de la Couronne suivants pour les années financières terminées le 31 mars 2009, 2010 et, dans certaines circonstances, 2011 :

Ambulance Nouveau-Brunswick ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ;
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ;
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ;
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;
Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ;
Efficacité NB ;
Énergie NB ;
Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick ;
FacilicorpNB ;
Musée du Nouveau-Brunswick ;
New Brunswick Community College ;
Recycle Nouveau-Brunswick ;
Réseau de santé Horizon ;
Réseau de santé Vitalité ;
Services Nouveau-Brunswick ;

Société de développement régional ;
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
Société de Kings Landing ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
Société des loteries de l'Atlantique ;
Travail sécuritaire NB.

Le comité présente le 8 juin le deuxième rapport de ses activités à l'Assemblée législative. Le 19 octobre, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2011. La vérificatrice générale informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, présidé par Jake Stewart, député de Miramichi—Sud-Ouest, tient trois réunions en 2011. Le comité se réunit les 28, 29 et 30 juin afin d'examiner les activités et les états financiers des hauts fonctionnaires suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2010 :

le commissaire aux conflits d'intérêts ;
le commissaire aux langues officielles ;
le contrôleur du financement politique ;
le défenseur des enfants et de la jeunesse ;
le défenseur du consommateur en matière d'assurances ;
le directeur général des élections ;
l'ombudsman.

Le 28 juin, le comité rencontre aussi Bernard Richard, ex-ombudsman et ex-défenseur des enfants et de la jeunesse, afin de discuter de son examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Afin d'accélérer l'examen du budget principal de certains ministères, l'Assemblée législative peut renvoyer les budgets au Comité permanent des prévisions budgétaires aux fins d'étude. Le comité, présidé par Dorothy Shephard, députée de Saint John Lancaster, ne tient pas réunion en 2011.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité, présidé par Bev Harrison, député de Hampton-Kings, ne tient pas réunion en 2011.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être touchés par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations. En 2011, le comité, présidé par Carl Killen, député de Saint John Harbour, étudie le projet de loi suivant :

15, Loi modifiant la Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit le 31 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre le même jour, il recommande l'adoption du projet de loi 15. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 10 juin.

Comité permanent des soins de santé

Pour la première fois depuis 2005, le Comité permanent des soins de santé est constitué le 7 juin afin d'examiner les régions attribuées aux régies régionales de la santé A et B, le découpage électoral des régies et les règles régissant l'élection de particuliers au conseil d'administration de chaque régie régionale de la santé (RRS).

Le 30 juin, le comité se réunit et élit à la présidence l'hon. Madeleine Dubé, députée d'Edmundston—Saint-Basile, et à la vice-présidence Sherry Wilson, députée de Petitcodiac. Le comité se réunit de nouveau le 26 juillet afin d'examiner un document de travail provisoire préparé par le ministère de la Santé et intitulé *Document de travail sur la gouvernance des régies régionales de la santé préparé à l'intention du Comité permanent des soins de santé*, juillet 2011. Une autre réunion est tenue le 17 août afin de recevoir l'apport d'Élections Nouveau-Brunswick. Des audiences publiques sont tenues les 19 et 26 août ainsi que les 7, 8, 9 et 14 septembre à Saint John, à Moncton, à Fredericton, à Miramichi, à Bathurst et à Campbellton. Le comité reçoit 33 mémoires pendant le processus.

Le comité tient d'autres délibérations le 21 septembre et le 6 octobre. Le comité dépose son premier rapport au bureau du greffier de l'Assemblée législative le 21 novembre et dépose le même rapport à l'Assemblée législative le 30 novembre. Dans le rapport, le comité recommande que la délimitation actuelle des RRS A et B ne soit pas modifiée, que soient respectés l'intégrité et le caractère essentiels des RRS en tant qu'entités régionales, que les centres médicaux et les communautés linguistiques demeurent sous l'égide de la RRS qui a compétence sur le territoire, que chaque RRS se compose de huit sous-régions, que le droit de voter et de se présenter aux élections dans chacune des sous-régions ne soit consenti qu'aux personnes dont la résidence principale se trouve dans cette sous-région, que les personnes qui demeurent dans l'ancienne double Région 1 soient habilitées à choisir la RRS pour laquelle elles exerceront leur suffrage, qu'un membre de conseil qui cesse d'occuper sa résidence principale dans sa sous-région pour s'installer ailleurs soit tenu de rendre son siège vacant, qu'une vacance soit pourvue sur la nomination par le ou la ministre de la Santé et que certaines personnes soient inéligibles aux conseils des RRS.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de Point Lepreau

Le Comité spécial de Point Lepreau, présidé par Kirk MacDonald, député de York-Nord, est constitué le 15 décembre 2010 et chargé d'examiner la remise à neuf de Point Lepreau. Le 4 mai, le comité tient une réunion d'organisation et, le 9 mai, le comité visite la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le comité rencontre les responsables d'Énergie NB le 24 mai, ceux du Conservation Council of New Brunswick le 7 juin et ceux d'Énergie NB et Énergie atomique du Canada Limitée le 28 juin.

Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles

Le Comité spécial de la révision de la *Loi sur les langues officielles* est constitué le 8 juin afin de mener un examen de la loi et une consultation à cet égard et de revoir les décisions judiciaires, les recommandations du commissariat aux langues officielles, ainsi que les suggestions et recommandations des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, et de déposer à l'Assemblée législative un rapport provisoire et un rapport final avec recommandations. Le comité ne tient pas de réunion en 2011.

Statistiques comparatives sur la Chambre

	56 ^e législature		57 ^e législature
	3 ^e session 2008-2009	4 ^e session 2009-2010	1 ^e session 2010-2011
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	65	68	58
Séances en soirée	0	0	11
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	74	44	54
- sanction royale accordée	71	43	52
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	9	5	1
- sanction royale accordée	8	5	1
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	12	9	0
- sanction royale accordée	1	1	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	14	3	11
- débattues	5	1	3
- adoptées	14	3	11
- retirées	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	58	68	84
- débattues	14	19	17
- adoptées	9	11	14
- portant dépôt de documents	43	43	59
<i>Comité des subsides :</i>			
<i>jours de séance</i>			
- Chambre	25	22	25
- Comité des prévisions budgétaires	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	70	56	90
<i>Pétitions</i>	111	258	127
<i>Questions écrites</i>	0	0	0

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, aux bureaux de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- des séances de formation et des colloques au titre du système d'information des ressources humaines portant sur la paye et les programmes d'avantages sociaux ;
- des séances de formation et des colloques sur Oracle et le système d'information financière à propos de l'administration des cartes d'achat et du paiement des fournisseurs ;
- un programme de formation en français langue seconde administré par ATHENE afin de faciliter la prestation des services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles ;
- des colloques de perfectionnement professionnel ayant pour thèmes la transformation de la gestion financière, la situation financière actuelle du Nouveau-Brunswick, les compétences en gestion des conflits et la collaboration en vue l'évolution des services publics du Nouveau-Brunswick, ce qui couvre des domaines tels que les questions d'actualité liées à la gestion financière, aux ressources humaines, aux achats, à la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la planification financière et à l'établissement des budgets dans l'appareil gouvernemental.

Les élections provinciales générales du 27 septembre 2010 donnent lieu à l'élection de 28 nouveaux parlementaires, ainsi qu'à un changement de gouvernement et à la nomination de nouveaux membres au Conseil exécutif. L'édifice de l'Assemblée législative fait l'objet de travaux de réparation et de rénovation depuis un certain nombre d'années, et, en novembre 2010, le personnel des Services des finances et des ressources humaines déménage dans la maison Jewett, tout comme le personnel de la technologie de

l'information et de l'entretien du bureau du greffier. La charge de travail liée aux 28 parlementaires qui ne sont pas réélus ainsi qu'à l'entrée en fonction de 28 parlementaires nouvellement élus, à l'ouverture de leurs bureaux de circonscription, ainsi qu'aux changements du Conseil exécutif présente pendant l'année 2011 un défi important au personnel des Services des finances et des ressources humaines, qui s'adapte aussi à ses nouvelles installations et à ses nouveaux locaux.

En février 2011, le bureau du vérificateur général entreprend une vérification des paiements versés aux parlementaires et au nom de ceux-ci pour les dépenses liées au bureau de circonscription, par l'Assemblée législative ou les ministères (pour les ministres). Le personnel fournit les documents nécessaires et répond aux questions liées à la vérification et aux demandes de renseignements. La vérificatrice générale publie en octobre 2011 un rapport définitif qui contient un certain nombre de recommandations visant l'amélioration de l'administration des bureaux de circonscription des membres du Conseil exécutif.

En mai 2011, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve le mandat d'un examen des bureaux de l'Assemblée législative. L'ancien ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse Bernard Richard est chargé de réaliser un examen des fonctions et activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines répond à de nombreuses questions et demandes de renseignements, et le directeur assiste à des séances d'information et à des réunions organisées dans le cadre de l'examen. Un rapport est publié en décembre 2011, qui comporte 33 recommandations sur lesquelles se penche actuellement le Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Les Services des finances et des ressources humaines continuent de fournir un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le commissariat aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances du Nouveau-Brunswick, le bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse, le bureau du vérificateur général et Élections Nouveau-Brunswick. À compter de l'année financière 2010-2011, le Bureau

du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est constitué et reçoit un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines.

La province constitue l'Agence des services internes (ASI), qui est chargée des processus et des démarches en matière de finances, de ressources humaines, d'administration et de technologie de l'information qu'ont en commun tous les ministères. Toutefois, l'Assemblée législative se sert d'un grand nombre des mêmes systèmes et infrastructures qu'utilisent l'ASI et les ministères du gouvernement, et un certain nombre de processus et de méthodes visant la prise en charge des responsabilités changent et continueront de changer à mesure que la province adaptera le modèle de prestation des services internes à tous les ministères. L'Assemblée législative continuera d'être responsable de tous les services des finances, des ressources humaines et de la technologie de l'information assurés aux diverses directions relevant de l'Assemblée.

I. Service des finances

Aperçu

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et des centres de responsabilité de l'Assemblée. Informer les

gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.

- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

La Chambre siège pendant 36 jours en tout au cours de l'année financière 2010-2011, par rapport à 99 jours au cours de l'année financière 2009-2010 et à 61 jours en 2008-2009. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; par conséquent, les économies qui découlent de la réduction des jours de séance servent à couvrir les dépenses supplémentaires liées aux élections provinciales générales. Un budget supplémentaire se chiffrant à 588 236 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées surtout aux résultats des élections de l'année financière 2010-2011.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2011, une réduction de 3 % du budget de fonctionnement de l'Assemblée législative, les dépenses liées aux élections provinciales générales du 27 septembre 2010 et une réduction de 1 % des dépenses au cours de l'année présentent des défis à l'Assemblée législative pour ce qui est de respecter les objectifs budgétaires et de maintenir les services assurés aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des dépenses réelles totalisant 14 485 100 \$ sur un budget total de 14 503 000 \$ pour l'année financière 2010-2011, comparativement aux dépenses réelles totalisant 14 343 400 \$ sur un budget total de 14 429 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.

En plus du budget initial se chiffrant à 2 704 000 \$ approuvé au titre du compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière 2010-2011, une somme additionnelle de 317 500 \$ est approuvée afin de couvrir les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. Par conséquent, les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à 3 021 500 \$ pour l'année financière 2010-2011.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2011-2012 présente encore un défi en ce sens qu'il faut réduire de 2 % le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative et obtenir le financement de capital pour les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative doit relever le défi de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi que d'assurer des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les dépenses et les activités augmentent dans des secteurs comme la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et des comités parlementaires. Un budget de fonctionnement global de 13 339 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2011-2012. Un budget de capital se chiffant à 1 000 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au budget de capital de 2011-2012 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

II. Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel.
 - Mettre à jour et communiquer aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province, aux décisions du Comité d'administration de

l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement au personnel les politiques visant les ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

La charge de travail de chaque section des Services des finances et des ressources humaines augmente considérablement par suite des élections générales tenues le 27 septembre 2010 et du changement de gouvernement qui a suivi. Les élections générales donnent lieu à l'élection de 28 nouveaux parlementaires et à la constitution d'un nouveau Cabinet, l'élection d'un nouveau président de l'Assemblée et la nomination de nouveaux vice-présidents de l'Assemblée, d'un chef de l'opposition officielle, de présidents des caucus, de whips et de leaders parlementaires. De plus, les bureaux des parlementaires subissent 9 changements du personnel attribuables aux résultats des élections, dont des entrées en fonction, des transferts et des cessations d'emploi. Des changements du personnel surviennent également en 2011 à d'autres bureaux de l'Assemblée législative (y compris les bureaux de hauts fonctionnaires mandatés par la loi), dont 3 détachements, 3 cessations d'emploi et 6 entrées en fonction à titre d'employé.

Le personnel des Services des finances et des ressources humaines s'occupe de la charge de travail liée aux 26 parlementaires non réélus aux élections générales du 27 septembre 2010, y compris l'arrêt de leur paye, de leurs dépenses et de leurs avantages sociaux en tant que députés élus, la fermeture de leurs bureaux de circonscription et la cessation de travail du personnel de circonscription. En outre, le personnel administre la paye, les dépenses et les avantages sociaux des 28 nouveaux parlementaires, ainsi que l'ouverture de leurs bureaux de circonscription et l'entrée en fonction du nouveau personnel de circonscription.

Le personnel continue de s'occuper des responsabilités liées à la mise à jour et à l'entretien d'InfoSource, le répertoire en ligne du gouvernement pour la plupart des secteurs de l'Assemblée législative. Les responsabilités comprennent la conservation et la mise à jour exacte et opportune des renseignements, des listes et des bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative afin de tenir compte des changements de personnel et de titres découlant des élections générales. La plupart des données sont

analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Les données affichées doivent être surveillées régulièrement à des fins d'assurance de la qualité des renseignements et sont ajoutées à d'autres sections du site Web du gouvernement ainsi qu'à des publications générales telles que le répertoire téléphonique du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Un service de la paye est offert au personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines du Nouveau-Brunswick. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines du bureau du greffier assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2011, en moyenne 45 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 41 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée qui sont gérés par les Services des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants incluent 15 pages pour les sessions de 2010-2011 et de 2011-2012.

En 2011, le personnel des Services des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie attribuées le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, ce qui touche 91 postes en tout. Les indemnités et traitements des députés et des ministres sont bloqués du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Normalement, les indemnités et traitements auraient augmenté en fonction de l'indexation annuelle fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick.

Sommaire financier de l'Assemblée législative

pour l'année terminée le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
Allocations des parlementaires et comités		
Allocations des parlementaires	8 794,3	8 893,2
Comités parlementaires	262,0	160,9
Total partiel	<u>9 056,2</u>	<u>9 056,2</u>
Bureau de l'Assemblée législative		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	419,0	414,3
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 468,0	1 445,0
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	678,8	714,6
Bureau du hansard	571,0	565,1
Traduction des débats	695,0	692,3
Total partiel	<u>3 831,8</u>	<u>3 831,3</u>
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés		
Bureau des député(e)s du gouvernement	712,4	705,2
Bureau de l'opposition officielle	902,6	892,4
Total partiel	<u>1 615,0</u>	<u>1 597,6</u>
Total : Assemblée législative	14 503,0	14 485,1

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>Programme du service de paye</i>
Bureau du greffier					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	3	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	0	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes et sécurité	3	0	7	10	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts					
	3	0	0	0	0
Bibliothèque de l'Assemblée législative					
	7	0	0	1	0
Bureau du hansard					
	10	0	0	1	0
Traduction des débats					
	11	0	0	0	0
Bureau des député(e)s du gouvernement					
	8	0	0	1	0
Bureau de l'opposition officielle					
	14	0	0	2	0
Pages et guides (étudiants)					
	0	0	19	0	0
Parlementaires					
	0	55	0	0	45
Total	70	55	26	18	45

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussièrès, sergent d'armes



La nouvelle cour, son drainage amélioré, et l'escalier menant à l'entrepôt de la bibliothèque au sous-sol.

Les travaux de construction et de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative se poursuivent pendant l'année 2011. Les travaux liés à la nouvelle couverture en cuivre de la bibliothèque de l'Assemblée législative sont achevés. Le puits d'escalier, qui était une source d'infiltration d'eau dans le sous-sol de la bibliothèque, est réparé et amélioré. Grâce aux travaux exécutés, la lumière naturelle peut entrer, et l'esthétique du puits d'escalier est meilleur. L'ajout d'un drainage efficace aidera à protéger la collection de la bibliothèque en cas de conditions météorologiques extrêmes. Les travaux dans la cour, entre la bibliothèque et l'édifice principal de l'Assemblée, sont aussi achevés. Du matériel d'aération se trouvait dans l'endroit exigu et n'était pas facile d'accès. Une porte est ajoutée, le matériel est retiré et un bon drainage et des pavés sont installés, ce qui rend la vue plus attrayante lorsque l'on monte le grand escalier en colimaçon.

La nouvelle entrée du sud-est est remise en service à temps pour l'ouverture de la deuxième session le 23 novembre. De l'eau s'infiltrait par l'ancienne entrée en plexiglas, qui a été enlevée en 2009, ce qui faisait pourrir le plancher et la rampe d'accès pour fauteuils roulants, les rendant ainsi dangereux et inutilisables. La nouvelle couverture en cuivre au coin nord-est de la bibliothèque est prolongée à un angle ascendant au-dessus de la nouvelle entrée. Un plafond en cèdre bouveté est installé à l'intérieur pour améliorer l'esthétique. Un système d'éclairage est aussi installé pour améliorer la sécurité des parlementaires et du personnel. Un plancher et une fondation solides en ciment sont ajoutés et entourent l'escalier menant au sous-sol qui sert surtout aux livraisons.

Des travaux mineurs sont entrepris dans la Chambre, dont l'enlèvement des gros projecteurs utilisés pour téléviser les travaux de l'Assemblée. Les caméras

utilisées aujourd'hui sont plus sensibles à la lumière et ne requièrent pas un système d'éclairage intense. L'enlèvement des projecteurs, situés en haut des murs et sur les colonnes de la tribune, réduit la température de manière notable dans la Chambre.

En 2011, les travaux se poursuivent pour le projet d'éclairage proposé par Walter Brown lorsqu'il était président de la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick. M. Brown et le conseil de direction de la commission étaient d'avis que l'éclairage de nuit de l'Assemblée législative ne rendait pas justice à la beauté de l'édifice. M. Brown s'adresse au personnel de l'Assemblée pour présenter l'idée d'un projet d'éclairage. Il dit que, après des travaux de rénovation si importants, les édifices de l'Assemblée législative doivent être mis en évidence pour la population et les visiteurs. M. Brown est invité à présenter officiellement un exposé au Comité d'administration de l'Assemblée législative. Le projet reçoit l'appui demandé à condition que les fonds nécessaires soient trouvés, ce que M. Brown réussit à faire. Sans la passion et les efforts de M. Brown, le projet n'aurait pas été amorcé.

Le projet s'amorce véritablement à l'automne 2011, après l'attribution de la conception de l'éclairage de la place du Parlement. L'architecte et concepteur d'éclairage Guy Simard, qui a participé à l'installation de l'éclairage à l'Assemblée nationale et aux chutes Montmorency au Québec, élabore le concept et le plan du projet d'éclairage. L'inspiration pour le projet provient de la gouvernance et des fonctions parlementaires de l'édifice. La date d'achèvement prévue est le 1^{er} avril 2012.

En raison du manque de financement, juin 2011 marque la fin du programme À la découverte de la capitale, qui



En septembre 2011, des entrepreneurs enlèvent huit gros projecteurs fluorescents dans la Chambre de l'Assemblée.

était administré par la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick. Le programme aidait les écoles à payer les frais de déplacement pour venir dans la capitale. En conséquence, les visites scolaires à l'Assemblée législative connaissent une baisse à l'automne ; le nombre total des visites scolaires se chiffre à 10, ce qui comprend 431 élèves et membres du personnel enseignant. Il faut espérer que le programme de la découverte de la capitale recommencera en 2012 et sera administré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Plusieurs activités et cérémonies ont lieu en 2011. Le 22^e Colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 1^{er} au 3 avril. La Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick finance la plus grande partie du colloque de cette année. Des élèves d'écoles secondaires francophones et anglophones de la province participent. Ils peuvent poser des questions à divers conférenciers, y compris le premier ministre, des ministres et des députés. Les élèves participent à des ateliers, à l'élaboration de mesures législatives ainsi qu'à la rédaction de motions et de déclarations émanant des députés. Le dernier jour, ils participent à un Parlement jeunesse sous la direction du président de la Chambre ; la greffière parlementaire, le sergent d'armes, du personnel du hansard et des interprètes y participent aussi. Le programme s'adresse aux élèves de 11^e et de 12^e année des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

Le 15 octobre, le conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada tient sa cérémonie des prix de reconnaissance. La cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, niveau argent, se tient à la Chambre le 5 novembre. Un grand nombre de personnes assistent aux deux cérémonies qui sont présidées par S. H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas.

Le 8 novembre, à la Chambre du conseil, se tient la cérémonie de reconnaissance du Conseil de liaison des



*Cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël,
le 2 décembre 2011.*

Forces canadiennes pour rendre hommage à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton, qui ont récemment adopté dans leurs établissements des politiques favorables aux réservistes.

La cérémonie provinciale annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le soir du 2 décembre. Entre 600 et 800 personnes se réunissent par temps doux pour s'amuser en écoutant de la musique, se désaltérer et accueillir le Père Noël. Parmi les personnalités présentes, on retrouve S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, le président Dale Graham et le premier ministre David Alward. Sont aussi présents la greffière Loredana Catalli Sonier et l'aumônier de l'Assemblée législative, le très rév. Keith Joyce.

Les chanteurs de la chorale de l'école Park Street et la chorale Stepping Stone Singers ouvrent les festivités. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du chocolat chaud et du cidre chaud. Des friandises sont aussi offertes aux enfants par des scouts de la région de Fredericton. Le sapin baumier d'une hauteur de 26 pi est un don de Richard et Alice Ness, de Sussex.

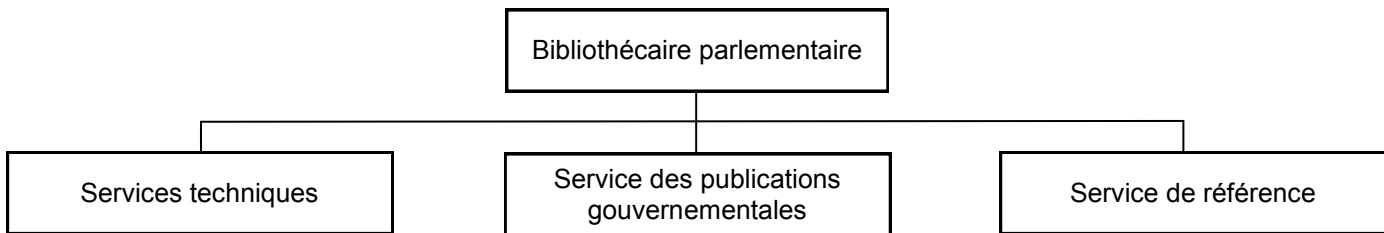
La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu le 12 décembre à la Chambre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement aux principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. Les récipiendaires de cette année sont les suivants : Susan E. Burns, Fredericton ; Barbara Hughes Campbell, Fredericton ; David R. Colwell, Saint John ; François T. Doucet, Campbellton ; J. Charles Foster, Fredericton ; Bernard Lord, Moncton ; James R. McAvity, Saint John ; James K. O'Connell, Saint John ; Bernard Richard, Cap-Pelé ; Marc L. Richard, Fredericton ; Ann Whiteway Brown, Woodstock.

L'Assemblée législative est l'hôte de plusieurs conférences en 2011. Du 22 au 26 mai, Partenaire des Parlements envoie huit délégués allemands, qui veulent apprendre en particulier le fonctionnement du système d'éducation du Nouveau-Brunswick. Du 2 au 6 août, l'Association des greffiers parlementaires du Canada tient son séminaire de développement professionnel, et une délégation de 53 personnes et 34 invités sont présents. Du 3 au 6 novembre se tient le colloque régional de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), auquel participent 38 délégués et 8 invités.

Divers dignitaires nous rendent visite au cours de l'année, y compris le consul général des États-Unis le 22 février, l'ambassadeur du Costa Rica le 27 avril, l'ambassadeur de la Corée du Sud le 29 avril, le consul général de l'Inde le 3 mai, une délégation de 11 ambassadeurs francophones le 15 novembre et l'ambassadeur de Croatie le 18 novembre.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou au personnel des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. De plus, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer.

La bibliothèque de l'Assemblée législative élargit son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires

imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière non partisane. La bibliothèque est accessible jour et nuit par courriel et par télécopieur, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

Au cours de l'année 2011, les travaux de rénovation se poursuivent à la bibliothèque de l'Assemblée législative. La couverture en cuivre est achevée, et la construction de la cour de la bibliothèque commence. En conséquence, le sous-sol de la bibliothèque n'est pas accessible du début juin jusqu'en décembre, et le personnel de la bibliothèque n'a pas accès à certaines parties de la collection, y compris les microfilms, les microfiches, les publications en série et des parties de la collection de référence, de la Collection néo-brunswickoise et de la collection principale. Le plafond du bureau de la bibliothécaire parlementaire est réparé aussi.

Le 24 mars, la bibliothèque organise la réception annuelle pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative.

En avril, l'auteur canadien bien connu Alberto Manguel visite la bibliothèque pendant son passage en ville pour donner une conférence à la Galerie d'art Beaverbrook.

En juillet, le nouveau site Web de la bibliothèque est lancé.

Le 22 septembre, la bibliothèque organise le lancement officiel du livre de Jacques Poitras intitulé *Imaginary Line: Life on an Unfinished Border*.

Développement des collections

La bibliothèque est très ouverte aux suggestions concernant les livres et d'autres documents qui pourraient être acquis afin d'améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires, du personnel des ministères et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2011, des maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel en échange de tels dons. Plusieurs auteurs et maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les ministères, les particuliers, les maisons d'édition et les associations qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Particuliers

Gloria Beek
Shawn DeLong
Michael Gardner
Cheryl Hickey
Anne Huestis-Scott
Vetta LaPointe Faulds
Alvin et Ronald MacLean
Diane Mercier-Allain
Robert McKay
Jean-Paul Ouellet
April Vye

Maisons d'édition et associations

Goose Lane Editions
Les éditions La Grande Marée Ltée
Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

La collection de publications en série continue d'être régulièrement utilisée. Cette année, il faut prendre des décisions difficiles sur les titres à éliminer en raison de réductions budgétaires. Bien que des décisions soient difficiles, quelques titres cessent d'être imprimés, ce qui facilite la tâche.

Service de référence

En 2011, l'équipe de référence demeure occupée à répondre aux questions ainsi qu'aux demandes liées au hasard et à aider la clientèle. Un nouveau système électronique de suivi de statistiques permet au personnel d'établir des statistiques plus détaillées, notamment sur le nombre de demandes reçues, le type de client (par exemple parlementaire, personnel de l'Assemblée législative, personnel de ministère, membre du public ou autre bibliothèque), le genre de renseignements demandés et le temps consacré à répondre aux questions plus détaillées. Le système de suivi comporte aussi un outil de production de rapports qui présente des comparaisons graphiques.

La bibliothèque de l'Assemblée législative fait partie de la liste de diffusion de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada, à laquelle participent toutes les bibliothèques provinciales et territoriales. La liste de diffusion permet à un membre de demander des renseignements de tous les autres membres. Même si la liste est utile à obtenir des renseignements de l'ensemble du Canada, elle augmente de façon considérable la charge de travail du personnel de référence. De nombreuses demandes sont reçues par l'intermédiaire de la liste de diffusion.

La bibliothèque est abonnée à Infomart, qui s'avère indispensable pour trouver des articles de journaux précis à l'intention de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout article écrit sur un certain sujet dans certains journaux. L'abonnement à la base de données d'Ebsco, *Political Science Complete*, a été annulé cette année en raison de réductions budgétaires.

Les bases de données créées à l'interne continuent d'être consultées quotidiennement par le personnel et la clientèle de la bibliothèque. Ces bases de données comprennent les biographies des parlementaires, les biographies des femmes députées, les premiers discours, l'historique des élections et les questions de référence.

Marketing et sensibilisation

La bibliothèque continue de mieux se faire connaître et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'entre eux y font régulièrement un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur journal local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel font appel au Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

La bibliothèque offre au printemps des séances d'apprentissage personnalisées à l'intention des parlementaires et de leur personnel. Un certain nombre de sujets sont cernés qui peuvent faire l'objet d'une séance d'apprentissage et peuvent être adaptés aux intérêts de la personne. Voici quelques-uns des sujets : aperçu de la bibliothèque ; utilisation des journaux de la console du harsard pour trouver des transcriptions ; recherche dans le catalogue, collections accessibles et ressources disponibles ; techniques pour trouver des renseignements crédibles et objectifs sur le Web.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée législative monte plusieurs expositions portant notamment sur l'obésité, la boîte à outils du parlementaire, les biographies dans la collection de la bibliothèque, des documents sur la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine et les ouvrages de John Leroux, architecte et historien de Fredericton.

Les documents publiés de la bibliothèque demeurent encore l'une des méthodes les plus utilisées et efficaces de sensibilisation. La bibliothèque de l'Assemblée législative fait régulièrement paraître plusieurs publications, qui sont envoyées aux parlementaires et à d'autres employés du gouvernement. Les publications se trouvent au site Web de la bibliothèque à l'adresse suivante : <<http://www1.gnb.ca/leglibbib/fr/publications.aspx/index>>.

La *Liste de contrôle des publications officielles du Nouveau-Brunswick* est accessible en format PDF sur le site Web de la bibliothèque.

Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées quatre fois par année aux parlementaires ainsi qu'à la greffière et aux greffiers adjoints. Une version électronique de cette liste de nouveaux

ouvrages est aussi envoyée par courriel au personnel de l'Assemblée législative ainsi qu'au personnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les courriels contiennent des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque, des comptes rendus de certains livres tirés de la liste ou des renseignements sur un aspect de la collection de la bibliothèque (par exemple les multimédias et la politique). La liste trimestrielle se trouve au site Web de la bibliothèque.

La publication *Table des matières des périodiques* est envoyée aux parlementaires 10 fois par année. Elle comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans la collection. La rétroaction est positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Publications officielles

La bibliothèque continue de demander que les ministères lui envoient le nombre requis d'exemplaires de publications prévu par la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, mais il lui est de plus en plus difficile d'obtenir des exemplaires imprimés de certaines publications officielles, étant donné que de nombreux ministères ne publient que des versions électroniques. Lorsqu'une publication est disponible en version électronique seulement, le personnel de la bibliothèque imprime une copie à partir du dossier électronique afin d'inclure la publication dans la collection à des fins historiques.

En 2011, sont ajoutées au dépôt interne de publications électroniques de la bibliothèque 133 copies électroniques de nouvelles publications monographiques officielles du Nouveau-Brunswick. Le dépôt électronique a été établi à l'été 2005. Jusqu'ici, des versions électroniques de rapports annuels et d'autres publications officielles en série ne sont pas encore intégralement recueillies. Cependant, il est devenu évident au cours des derniers mois qu'il faut les recueillir et les ajouter au dépôt. Une fois que la meilleure façon d'ajouter les publications électroniques en série au dépôt sera trouvée, elles seront ajoutées à mesure qu'elles seront reçues, comme les autres publications officielles.

La collection de documents fédéraux de la bibliothèque continue de diminuer grâce à un élagage minutieux. Des centaines d'articles trouvent domicile à l'université locale par suite de l'élagage. Les commissions royales fédérales sont exemptées de l'élagage.

La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'envoyer deux copies de chaque document publié et imprimé du gouvernement du Nouveau-Brunswick à la Division du dépôt légal de Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa. Dans la plupart des cas, ces publications sont imprimées, mais de nombreux titres de rapports scientifiques sont publiés en format CD-Rom ou en DVD ; deux copies de ces publications sont aussi envoyées à Bibliothèque et Archives Canada. Dans certains cas, lorsqu'aucun numéro imprimé d'une publication officielle du Nouveau-Brunswick n'est produit, une note manuscrite est envoyée pour informer Bibliothèque et Archives Canada de l'existence du titre, du nom du dossier et du lieu.

La bibliothèque continue de fournir à Micromedia ProQuest une seule copie imprimée des rapports et monographies annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces documents sont mis sur microfiche. Une fois le travail achevé, Micromedia ProQuest renverra les copies imprimées ainsi que la microfiche.

Initiatives

En juillet, la bibliothèque lance son nouveau site Web. Le nouveau site Web vise à mieux présenter à la clientèle des mises à jour sur les nouvelles et les collections de la bibliothèque ainsi qu'à faire la promotion des ressources de la bibliothèque. Des outils dorsaux sont créés pour permettre au personnel d'ajouter des éléments dynamiques au site Web ou de les modifier, et ce, avec facilité.

Les nouvelles fonctions du site Web comprennent ce qui suit :

- Une section intitulée *Nouvelles acquisitions* présente les nouveaux titres reçus à la bibliothèque dans un format de présentoir.
- Une base de données permet d'explorer les publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick. En plus d'avoir accès aux publications électroniques par le biais du catalogue en ligne, la clientèle peut maintenant y avoir accès à la nouvelle page Web consacrée au dépôt de publications électroniques. La clientèle peut visionner le titre de la publication électronique et cliquer sur l'image qui mène directement à la notice en ligne qui y correspond.
- Le secteur consacré à la *Liste sélective d'acquisitions* est amélioré par l'ajout de liens directs pour demander les documents ou pour consulter les aperçus de Google Livres, si disponibles.
- La base de données interrogeable sur les élections au Nouveau-Brunswick depuis 1984 permet de chercher les résultats d'élections précises ou de visionner l'historique complet des élections dans une circonscription en particulier.
- La base de données navigable sur les femmes députées du Nouveau-Brunswick permet de chercher de l'information biographique sur chaque députée, y compris l'éducation, les carrières politique et privée et la participation à des comités.

En septembre, la bibliothèque lance une série d'articles intitulée **Allumez!** La série vise à sensibiliser la clientèle à certains aspects de la bibliothèque et de ses services et collections, ainsi qu'à mettre l'accent sur des sujets qui aideront la clientèle dans son travail et ses recherches. Chaque article fait l'objet d'un avis envoyé par courrier électronique aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et au personnel des ministères. Les courriels contiennent un « appât » qui incite le lecteur à cliquer sur un lien pour voir le texte intégral de l'article sur la page de la bibliothèque. De nouveaux articles sont affichés toutes les deux semaines, en moyenne, entre les publications de la *Liste sélective d'acquisitions*. Chaque article suscite de l'intérêt et soulève des questions de référence portant non seulement sur le sujet de l'article, mais sur d'autres sujets aussi. Les articles donnent lieu aussi à des demandes de cartes de bibliothèque et de livres. Le suivi du nombre de visites distinctes au site Web permet de constater que plusieurs centaines de personnes lisent chaque article affiché. Les articles affichés en automne portent notamment sur le Service de référence, les publications officielles, les documents électroniques, les prêts entre bibliothèques et la *Liste de contrôle des publications officielles*.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend un présentoir virtuel. Deux ou trois fois par mois, de nouveaux livres qui figureront à la prochaine *Liste sélective d'acquisitions* sont choisis pour le présentoir. La jaquette du livre est reproduite

sur le site Web. La clientèle peut placer le curseur sur l'image de la jaquette pour connaître les détails sur le livre et cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en apprendre davantage ou pour le commander, si elle le souhaite. Un nouveau présentoir est créé chaque fois qu'un nouvel article de la série Allumez! est affiché. Le jumelage des deux initiatives a connu beaucoup de succès.

La bibliothèque continue de participer à l'initiative de l'ABPAC visant le dépôt de publications officielles et d'être membre du sous-comité technique. Les derniers travaux sont en cours en vue du lancement électronique du dépôt à l'échelle du pays. L'objet du projet est d'offrir un dépôt central et interrogeable de publications officielles de l'ensemble du Canada. Au départ, la bibliothèque contribuera au dépôt environ 700 monographies électroniques. Le dépôt contient actuellement 100 000 publications.

En décembre, le personnel de la bibliothèque achève la première étape d'un projet relatif aux projets de loi d'intérêt privé. Au cours de l'été et de l'automne, le personnel ajoute plus de 4 500 projets de loi à une nouvelle base de données interrogeable sur les projets de loi depuis 1894. La prochaine étape du projet comprendra l'établissement de liens entre les projets de loi portant sur le même sujet pour créer des « historiques », ainsi que l'ajout d'autres métadonnées, comme l'objet des projets de loi. La possibilité de numériser les pages des projets de loi et de créer des liens entre elles est aussi à l'étude.

La bibliothèque commence à rechercher des solutions pour remplacer son actuel système intégré de bibliothèque (SIB). En raison de l'augmentation des frais d'entretien et de soutien, la bibliothèque remplacera au cours de l'été prochain son système actuel par un SIB de source ouverte. L'évaluation de deux systèmes est achevée, y compris la mise en correspondance des caractéristiques et l'évaluation de la facilité avec laquelle les données peuvent être transférées. Des outils prototypes sont créés pour tester les capacités des deux systèmes pour ce qui est d'exporter, de traiter et d'intégrer les notices MARC et les données sur les collections et la clientèle.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continue d'être un défi, surtout à la bibliothèque principale. La bibliothèque de l'Assemblée législative accepte toujours des documents de diverses bibliothèques de ministères et d'agences gouvernementales qui ferment ou qui élaguent leurs collections. En mars, la bibliothèque reçoit 15 boîtes de documents du bureau du Conseil consultatif sur la condition de la femme.

Personnel

La bibliothèque de l'Assemblée législative compte sept employés permanents à temps plein : Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire ; Janet McNeil, bibliothécaire pour les Publications officielles ; Kathleen Gaudet, bibliothécaire responsable du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente ; Anthony Lovesey, spécialiste d'automatisation ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire pour les Publications officielles et le Service de référence ; Tom Stillwell, responsable des prêts et aide-bibliothécaire au Service de référence ; Jean Weissenhorn Delong, Services techniques.

La bibliothèque de l'Assemblée législative bénéficie aussi, au cours de l'automne, du travail de deux bénévoles, Anne McCluksey et Milena Suter ; cette dernière est une étudiante de la Suisse qui participe à un programme d'échange. Sans le travail des deux bénévoles, il serait impossible de poursuivre plusieurs projets.

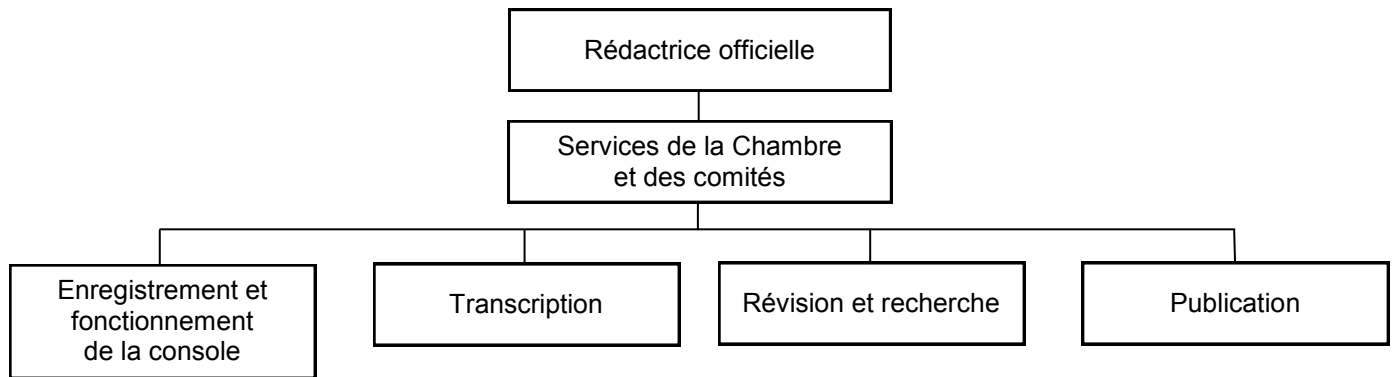
Adhésions

Kenda Clark-Gorey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de l'Association canadienne des bibliothèques, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada.

Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey font partie de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



En tant qu'imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800, Thomas Hansard s'appuie, pour les débats, d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus de son personnel. Plus tard, il ajoute son nom à la page titre des débats, et la plupart des pays du Commonwealth britannique finissent par adopter le nom « hansard » pour leurs propres comptes rendus officiels.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de la Chambre dans les deux langues officielles. Il enregistre et distribue les transcriptions des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

Enregistrement et fonctionnement de la console

Le Bureau du hansard se sert de logiciels numériques pour enregistrer toutes les séances de la Chambre et des comités, ainsi que d'autres activités. Avant chaque activité, le personnel inscrit les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard, et il vérifie le matériel de son et d'enregistrement afin d'assurer une production de haute qualité. Les heures d'essai sont coordonnées avec les organismes qui assurent la télédiffusion et la webdiffusion des travaux ainsi que les personnes qui s'occupent de l'entretien du matériel. Les enregistrements numériques produits, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles pour transcription et révision à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du bureau.

Des membres du personnel du hansard sont à la console pendant les travaux de la Chambre et des comités. Ils ouvrent et ferment les micros lorsque le président de la Chambre ou le président du comité le leur indique, ils donnent le nom des intervenants et des explications

additionnelles qui seront utiles et ils créent des journaux électroniques qui sont affichés sur le réseau de l'Assemblée législative. Pendant leur quart à la console, les membres du personnel sont en communication avec le Bureau du hansard par courriel et, avec l'aide des pages, obtiennent des renseignements et des documents auprès des parlementaires, des invités et d'autres personnes. L'enregistrement des intervenants, l'affichage de notes à la console ainsi que les documents et renseignements obtenus contribuent à la production en temps utile de la transcription. Le personnel de l'ensemble de l'Assemblée législative a aussi accès aux notes de la console à des fins de renseignement et de recherche. En 2011, 5,4 membres du personnel du hansard assurent le fonctionnement de la console. Le personnel enregistre et inscrit 454 heures de travaux de la Chambre et des comités : 294 heures pendant 58 séances de la Chambre et 160 heures pendant 52 réunions de comités.

Transcription

Session. Afin de mieux appuyer l'Assemblée législative, le personnel du hansard achève d'abord les transcriptions les plus demandées et les affiche sur le réseau. Les transcriptions de la période des questions ont la priorité, et d'autres priorités sont adaptées à mesure que les séances progressent et que des demandes de transcription sont reçues. Chaque jour de séance, le personnel du hansard effectue la transcription, la recherche et la révision que nécessite la transcription de la première partie de ce jour de séance et fait une pause pour produire et distribuer les transcriptions de la période des questions. Au cours de 2011, une transcription électronique de chacune des 51 périodes des questions est affichée sur le réseau et envoyée aussi par courriel à 439 personnes moins de trois heures après la fin de la période des questions.

Le personnel travaille aussi aux parties inachevées et aux transcriptions demandées de la session en cours. Les transcriptions sont d'abord affichées sur le réseau sous forme de bleus, soit celles ayant fait l'objet de recherches et d'une première révision.

Intersession. Après la levée de la séance, le personnel achève les bleus de la plus récente session et met la dernière main aux séances des sessions courantes et précédentes. Les bleus des séances sont graduellement remplacés par la version finale et révisée des transcriptions qui incluent les tables des matières et les pages liminaires.

En 2011, le personnel se consacre à l'achèvement de la transcription des sessions de 2010-2011 et de 2011-2012, met la dernière main aux sessions de 2009-2010 et de 2010-2011 et aux sessions en attente de 2002-2003 et de 2003-2004 et il transcrit les

demandes de transcription des travaux des comités. À la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé plus de 2,5 millions de mots des travaux de la Chambre et des comités. Dans l'ensemble, 63 jours de séance sont transcrits en format bleu, 111 jours de séance sont achevés et les demandes de transcription des travaux des comités sont satisfaites. La transcription de la session de 2010-2011 est achevée, ainsi que celle des sessions de 2002-2003 et de 2009-2010. Des progrès importants sont réalisés pour la transcription de la session de 2011-2012 ainsi que l'achèvement des sessions de 2003-2004 et de 2010-2011.

Demandes de transcription

Au cours de 2011, le Bureau du harsard répond à 281 demandes de transcription : 233 demandes de transcription des travaux de la Chambre et 48 demandes de transcription des travaux des comités. Le temps moyen de réponse aux demandes de

Le tableau 1 donne le nombre de transcriptions achevées en 2011. Le tableau 2 donne le nombre de mots des cinq dernières sessions et de la portion de 2011 de la session de 2011-2012.

Tableau 1 TRANSCRIPTIONS ACHEVÉES du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011			
TRANSCRIPTIONS	ANGLAIS	FRANÇAIS	TOTAL
Compte de mots de la Chambre	1 411 758 (67 %)	688 690 (33 %)	2 100 448
Compte de mots des comités	383 891 (79 %)	104 068 (21 %)	487 959

Tableau 2 Compte de mots des transcriptions de la Chambre par session			
Session	Anglais	Français	Total
56-1 (2007 : 79 jours, 477 heures)	2 524 185 (73 %)	929 210 (27 %)	3 453 395
56-2 (2007-2008 : 64 jours, 363 heures)	1 978 333 (70 %)	847 493 (30 %)	2 825 826
56-3 (2008-2009 : 65 jours, 324 heures)	1 918 890 (81 %)	455 111 (19 %)	2 374 001
56-4 (2009-2010 : 68 jours, 319 heures)	1 339 036 (75 %)	458 823 (25 %)	1 797 859
57-1 (2010-2011 : 58 jours, 274 heures)	1 364 528 (67%)	669 083 (33%)	2 033 611
57-2 (2011-2012 : 17 premiers jours, 82 heures)	249 029 (72%)	98 595 (28%)	347 624

transcription des travaux de la Chambre est inférieur à 24 heures, et 61 % des transcriptions sont fournies le jour même de la demande. Les demandes de transcription des travaux des comités sont traitées après l'achèvement de la transcription des travaux de la Chambre. Le temps moyen de réponse aux demandes de transcription des travaux des comités est de 6,25 jours, et 27 % des transcriptions sont fournies le jour même de la demande.

Le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative continue de fournir les transcriptions à la clientèle et communique avec le Bureau du hansard pour obtenir seulement les transcriptions qui ne sont pas encore affichées sur le réseau.

Recherche et ressources

Afin d'assurer la qualité des transcriptions, le personnel effectue des recherches approfondies qu'il documente et classe. En 2011, le Bureau du hansard demande et obtient des données, généralement en format électronique, ce qui permet au personnel de produire les transcriptions rapidement. Le personnel du hansard apprécie la documentation et l'information que continuent de lui fournir volontiers les parlementaires, le personnel de l'Assemblée législative, le personnel des ministères et d'autres personnes.

En plus de mettre à jour régulièrement les manuels de référence internes, le personnel réactive et met à jour la liste électronique de mots, qui continue de s'allonger à mesure que de nouveaux termes et de nouvelles phrases se présentent et font l'objet d'une recherche. Cette liste exhaustive s'est avérée une ressource précieuse qui fait gagner du temps.

Ressources humaines

En 2011, le Bureau du hansard compte 9 employés à plein temps, 1 employé occasionnel et 2 professionnels à temps partiel de l'extérieur.

Le personnel consacre du temps à conseiller les nouveaux employés sur le fonctionnement de la console, sur la transcription, la révision et les techniques de recherche, ainsi que sur les méthodes administratives. Une rétroaction sur la transcription, la révision et la recherche est assurée au personnel au moyen de la révision de transcriptions et de la diffusion des jours de séance révisés.

Des réunions hebdomadaires de tout le personnel ont lieu afin d'échanger des renseignements, de planifier les jours de séance et les activités à venir et d'en

informer le personnel. Les collègues sont informés des progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard.

Au cours de la session, les heures de travail sont allongées, et une journée de travail typique se termine à 18 h, lorsque la séance est levée. Le personnel travaille au cours de plusieurs activités de fin de semaine et au cours des réunions à l'extérieur du Comité permanent des soins de santé, qui se réunit à divers endroits dans l'ensemble de la province.

Activités spéciales

Le personnel du hansard prend part à des cérémonies, à des conférences ainsi qu'à des réunions et activités spéciales que l'Assemblée législative accueille, y compris le Colloque parlementaire pour élèves, la conférence de l'Association canadienne des parlementaires, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine, la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, la cérémonie de la remise de la fourragère du Canada et la cérémonie de remise des prix de Scouts Canada.

Le personnel participe à la séance d'information tenue à l'intention des pages avant la session d'automne. Il fait aussi faire une visite des bureaux à des étudiants du collège communautaire et leur parle du travail du personnel du hansard et des compétences requises. De même, le Bureau du hansard reçoit un élève pendant la journée Invitons nos jeunes au travail.

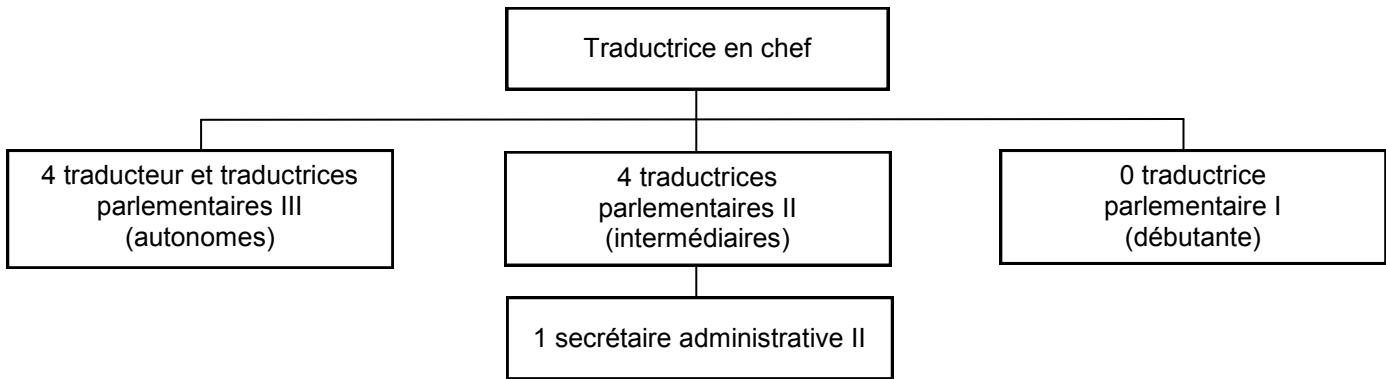
Activités professionnelles

La rédactrice officielle présente le rapport du pays au nom de la délégation canadienne à la conférence triennale de la Commonwealth Hansard Editors Association en 2011. Le thème de la conférence, *e-volving Parliaments: Hansard—Meeting the challenge*, met l'accent sur la technologie qui est mise au point et utilisée dans les bureaux de hansard. Des délégués, des représentants de l'industrie et des dirigeants politiques présentent des exposés.

Le hansard du Nouveau-Brunswick continue d'être actif au sein de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) en contribuant au bulletin annuel, en répondant aux demandes et sondages d'autres corps législatifs et en participant à sa conférence. D'autres provinces et territoires continuent de fournir au hansard du Nouveau-Brunswick de l'information pratique en matière de procédure, de technologie et de ressources. La rédactrice officielle du Nouveau-Brunswick est élue présidente de l'Association canadienne des journaux

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Année civile 2011

Faits saillants

- Le nombre de jours de séance en 2011 se chiffre à 58, soit 41 jours de séance de la première session de la 57^e législature et 17 jours de séance de la deuxième session.
- En janvier et en mars, le personnel a l'occasion de participer à des ateliers offerts par le Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick grâce au Bureau de la traduction d'Ottawa. Les ateliers portent sur la traduction administrative idiomatique.
- Durant l'année, une promotion est accordée à une employée méritante.

- En avril, la greffière et le directeur des finances et des ressources humaines rencontrent le personnel pour expliquer les changements liés au budget et à certains avantages sociaux. Le personnel, qui a manqué la réunion d'information spéciale à cet égard en raison du travail, les remercie de s'être déplacés.
- À l'automne, les travaux de réparation de la toiture de la maison Edgcombe, qui devaient durer trois semaines, s'étendent sur six semaines en raison des intempéries et du mauvais état du toit.
- En décembre, Josée Bourque démissionne pour des raisons personnelles. Nous la remercions de ses bons services.
- Au cours de l'année 2011, la production s'élève à près de 1,7 million de mots, soit une réduction de 17 % par rapport à l'année précédente, réduction due en partie à l'absence d'un membre du personnel pendant la moitié de l'année.
- Pendant l'année, plus de 1 030 demandes de traduction sont traitées, sans compter les innombrables demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les décisions de la présidence et autres.

La traduction du hansard correspond à près de 54 % de la charge de travail, soit une réduction de 31 % par

rapport à 2010. Près de 29 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais.

La diminution est due, d'une part, à l'absence d'un membre du personnel pendant la moitié de l'année et, d'autre part, à la traduction de plusieurs rapports importants.

Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

Pour 2011, la traduction du Journal quotidien correspond à près de 6 % de la charge de travail, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2010, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent plus de 15 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit des messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités, des déclarations de ministres et de députés, des présentations de projets de loi et des discours à l'étape de la deuxième lecture, des discours liés aux motions sujettes à débat, des discours sur le dépôt d'un document spécial et, bien sûr, du discours du trône, des discours entourant le débat sur celui-ci et la clôture de ce débat, ainsi que le discours du budget et les discours entourant le débat et la clôture de ce débat. Il y a également les discours des divers ministères liés aux prévisions budgétaires.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à plus de 13 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 58 jours de séance pendant l'année en question, 405 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 316 pages. Il s'agit d'une augmentation de 27 % du nombre de demandes par rapport à 2010. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la première session de la 57^e législature, le discours du trône de la deuxième session et le discours du budget de capital pour 2012-2013 ainsi que 297 déclarations et 106 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par

discours est de 8 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 92 % de la charge de travail. Environ 98 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Au cours de cette période, ni le Bureau de l'opposition officielle ni le Bureau des député(e)s du gouvernement n'ont fait de demande de traduction. Le nombre de mots indiqué au tableau 1 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône.

La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 2 % de la charge globale de travail, soit une augmentation de 130 % par rapport à 2010. Cette augmentation est due à la traduction du *Premier rapport du Comité permanent des soins de santé* portant sur la délimitation des régions régionales de la santé, le découpage électoral des régions et les règles électorales applicables ainsi que le *Rapport de la Commission d'examen de la pension des parlementaires* présenté au Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard et de la bibliothèque de l'Assemblée législative, ainsi que de la correspondance et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à près de 8 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 8 % par rapport à 2010. Les rapports traduits durant l'année comprennent notamment les rapports annuel et quinquennal du commissaire aux conflits d'intérêts ainsi que le rapport d'examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

**Tableau 1 : Production (par mots) de Traduction des débats,
année civile 2011
(chiffres arrondis)**

CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	255 000
Journal	99 000
Hansard ¹	914 000
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	226 000
Correspondance et communiqués	3 000
COMITÉS	40 000
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	157 000
TOTAL²	1 694 000

- 1 Inclut un report d'environ 0,9 million de mots (33 % du hansard de 2002-2003 ainsi que la séance 20 de 2010-2011 et la séance 3 de 2011-2012) de l'année antérieure.
- 2 Exclut un report d'approximativement 21,2 millions de mots (50 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009, 100 % du hansard de 2009-2010, 100% du hansard de 2010-2011 et les séances 1 à 17 de 2011-2012) à l'année ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions

	2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Jours	79	64	65	68	58
Mots	3 453 395*	2 827 411*	2 372 004*	1 797 859*	2 031 901*

* Chiffres estimatifs.

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 1,45 million de mots, une baisse de 37 % par rapport aux 2,30 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,94 million de mots, une baisse de 29 % par rapport au 1,32 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 0,51 million de mots, contre 0,98 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières

années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,55 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative plus de 15 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 4 février 2003 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 525 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2002-2003, y compris 17 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'en novembre 2011. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 0,54 million de mots, contre 0,98 million de mots au cours de l'année précédente, une amélioration de 55 %.
- Pendant l'année à l'étude, 58 nouvelles séances ont lieu, tandis que 23 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 35 fascicules, contre 23 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 106 mois (soit 537 jours de séance), contre 96 mois (soit 502 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 44 500 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et

programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour. Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec huit traductrices et traducteurs

parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du harsard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires

du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux députés du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception.

Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Publications et ressources électroniques

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.***

Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.

Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick.

Catalogue annuel.*

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

Table des matières des périodiques. Mensuel.

Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.*

Bureau du greffier

Activités législatives 2010

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, première session de la 57^e législature (41 fascicules).**

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 57^e législature (17 fascicules).**

Volumes reliés des *Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, troisième et quatrième sessions de la 56^e législature, Fredericton (N.-B.), 2007-2008 et 2008-2009.

Feuilleton et Avis, 41 numéros du 22 mars 2011 au 23 novembre 2011.*

Feuilleton et Avis, 17 numéros du 23 novembre 2011 au 21 décembre 2011.*

Plan de la Chambre, première session, 57^e législature.

Plan de la Chambre, deuxième session, 57^e législature.

État des projets de loi, première session de la 57^e législature.*

État des projets de loi, deuxième session de la 57^e législature.*

Dépôt de documents au bureau du greffier ou à la Chambre, première session de la 57^e législature.*

Dépôt de documents au bureau du greffier ou à la Chambre, deuxième session de la 57^e législature.*

Rapports parlementaires trimestriels, *Revue parlementaire canadienne*, 2011.

Bureau du hansard

Les documents suivants sont accessibles sur le réseau intranet de l'Assemblée législative en 2011 :

Journal des débats (hansard), jours de séance terminés
Cinquième session de la 54^e législature (2002-

2003), jours de séance 56 à 68, ce qui complète la session.

Première session de la 55^e législature (2003-2004), jours de séance 1, 2 et 4 à 14.

Quatrième session de la 56^e législature (2009-2010), jours de séance 1, 2, 4 à 10, 12 à 68, ce qui complète la session.

Première session de la 57^e législature (2010-2011), jours de séance 1 à 3 et 5 à 18.

Deuxième session de la 57^e législature (2011-2012), jours de séance 1 et 3.

Journal des débats (hansard), format bleu

Première session de la 57^e législature (2010-2011), jours de séance 10 à 58.

Deuxième session de la 57^e législature (2011-2012), jours de séance 1 à 8.

Journaux de la console

Première session de la 57^e législature (2010-2011), du 22 mars au 23 novembre 2011, 25 journaux.

Deuxième session de la 57^e législature (2011-2012), du 23 novembre au 21 décembre 2011, 17 journaux.

Réunions de comités, 52 journaux.

Statistiques, Comité des subsides

Première session de la 57^e législature, 2010-2011.

Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993- / *Listing of Definitions in Legislation*, 1993-.

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire*, 1995- / *Parliamentary Translation Forms*, 1995-.